



Déclaration Liminaire du CHSCT du 15/03/2019
2ème convocation suite boycott convocation du 5 mars 2019

Monsieur le Président,

Nous débutons cette nouvelle mandature dans un contexte désastreux, tant pour l'avenir des agents que pour l'avenir de cette instance.

L'objectif du gouvernement est clair : supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique d'État d'ici 2022 dont 18 000 à 25 000 rien que pour la DGFIP.

Comme dans le même temps 16 000 collègues partiraient à la retraite, ce sont donc entre 2 000 et 9 000 agents qui se retrouveraient sans mission, sans résidence, sans chaise !

Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances ont tenu à marquer leur opposition à toutes les restructurations promises par le boycott de la 1ère convocation de ce CHSCT.

En effet, à la DGFIP, le DG a voulu en catimini et avec la plus étroite collaboration de ses loyaux directeurs locaux travailler sur un projet de profondes restructurations de la DGFIP, la géographie revisitée. Après la démarche stratégique, l'ASR, voilà la géographie revisitée qui se traduira concrètement par :

- des missions abandonnées ,
- des missions externalisées,
- des droits et garanties bafoués,
- des emplois supprimés ;
- des services fusionnés,
- ...

Cerise sur le gâteau, le Préfet aura la main mise sur les fonctions supports (budgets, logistique, informatique, RH), mais sera aussi partie-prenante en matière d'exercice des missions et d'allocation des moyens d'organisation structurelle. Et c'est bien la première fois de l'Histoire qu'un directeur général abandonne ses prérogatives aux préfets sans essayer de les défendre.

Pour autant, la douane n'est pas en reste... pour preuve le mouvement déjà historique instauré depuis le 3 mars qui dénonce, entre autres revendications financières, le manque de matériel, les baisses d'effectifs et le flou accompagnant le Brexit et son impact sur les missions douanières.

Une demande d'audience au ministre, préalable à cette grève dite du zèle , avait été refusée. Les douaniers ont donc décidé de se faire entendre et de reprendre en main l'avenir de leur profession en bloquant des axes sensibles. La démarche s'est avérée efficace.

Aussi, il aura fallu au ministre Darmanin 9 jours d'actions douanières pour entamer un dialogue rompu depuis plus d'une décennie.

Plus globalement, tout est prêt pour que les agents subissent la réforme des règles d'affectation et la mise en place de la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

D'autant que le projet de loi Fonction publique prévoit :

- La fusion des CT et des CHSCT comme dans le privé (clairement le chapitre conditions de travail est balayé),
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités (en clair le pouvoir administratif fera intégralement ce

qu'il voudra)

- les formes du dialogue social traitées par ordonnance (pas de débats : le pouvoir tranchera seul),
- la fin du conseil supérieur de l'État en tant qu'organe supérieur de recours,
- la création d'un contrat de mission (embauche de 6 ans maxi sur un projet et « hop » dehors),
- la généralisation de l'évaluation individuelle avec une plus grande importance pour l'avancement et les promotions,
- des nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours) sans examen par une commission et inscription au dossier,
- des mesures pour favoriser la mobilité inter fonctions publiques,
- la création d'une rupture conventionnelle pour les contractuels et expérimentation pour les fonctionnaires État et Hospitalier,
- le détachement d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, prise en main des Préfets, transfert cadastre/IGN par exemple).

Le gouvernement n'attend même pas la fin du grand débat national pour le présenter en Conseil des Ministres, ce qui démontre bien que le pouvoir n'entend pas prendre en compte les résultats qui n'iraient pas dans son sens.

Et comme si ce projet de loi n'était pas assez insultant envers l'ensemble des agents, Macron a attisé la haine du fonctionnaire lors de son intervention à Autun le 7 février en souhaitant « remettre le fonctionnaire à portée d'engueulade ». Ces propos sont honteux et inacceptables !

Nous assistons à une grande débâcle – ou à une grande braderie ! – et allons assister dans les années à venir à un recul sans précédent du service public.

A la DGFiP, comme à la Douane, comment organiser le travail, lutter contre les risques psychosociaux, décider des actions à financer avec le budget du CHSCT, et, plus globalement, comment le CHSCT peut-il pleinement exercer ses prérogatives, sans visibilité sur l'avenir des structures et de ses agents ? Le flou le plus total est soigneusement entretenu.

Au final les agents n'en peuvent plus et sont exaspérés. Nous ne sommes pas les punchings-ball du gouvernement. Nous n'assumerons pas la volonté politique de destruction des services publics actuellement menée, et nous n'accepterons pas le démantèlement de nos missions.

Concernant le fonctionnement du CHSCT de Savoie, les représentants Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances renouvellent leur demande d'un emploi de secrétariat à plein temps.

Par ailleurs, nous constatons encore des envois de documents en dehors des délais prévus par le règlement du CHSCT. Par manque de temps, et à défaut d'avoir eu communication des documents dans les délais impartis, ces documents hors délai ne feront pas l'objet d'un examen lors de cette séance.

Une fois de plus, nous constatons un ordre du jour démentiel : afin de respecter les prérogatives du CHSCT, les représentants des personnels et les agents qu'ils représentent, nous respecterons strictement l'ordre du jour mais aussi le temps de réunion optimal pour des débats et des décisions sereines. Dès lors, tout point à l'ordre du jour non traité devra faire l'objet d'une nouvelle convocation.